

Adresse de la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq, qui se charge d'envoyer à la Convention une adresse composée par un de ses membres, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq, qui se charge d'envoyer à la Convention une adresse composée par un de ses membres, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 460;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29548_t1_0460_0000_8

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Une prière prononcée dans le calme de l'âme la remplit toute entière et produit le meilleur effet.

Ainsi je fais à la Convention nationale l'hommage de celle-ci :

Prière à l'Etre suprême

Etre suprême, ô toi qui créas la terre et les cieux, l'homme et la liberté ! ô toi dont on insulte les ouvrages en avilissant l'homme, dont la vraie religion et les dogmes sacrés de la nature furent profanés dans le déplorable aveuglement des siècles insensés ! O toi, qu'offensa la superstition en dressant des autels au mensonge, en séduisant l'homme par une pompe trompeuse qui le détourne du culte qui n'est dû qu'à toi ! O Dieu des nations écoute, dans nos chants patriotiques les accents de la liberté ! écoute ceux de la sainte Egalité ! voici le triomphe de la raison, dont tu nous fais jouir ! Etre éternel, sois à jamais célébré ! les tems de l'imposture sont passés et les fragiles trophées de l'ignorance ont disparu comme l'ombre. La prophétie d'Osée est accomplie et le peuple est enfin délivré de la féroce tyrannie des princes et des rois, des sacrificateurs et des idoles de la légende. Le culte de l'homme est purifié, et il ne sera consacré qu'à toi et à la patrie ! Etre suprême, fais renaître, sur toute la terre, l'ordre et la Justice, la vertu et la probité ! Répands sur la route de la liberté des torrents de lumière qui éclairent tous les peuples ; qu'un feu patriotique circulant sans cesse dans le tourbillon de la révolution, nous purifie des restes impurs du vice et des conspirateurs, en ne laissant partout que la trace des vertus ! et que les tables des droits de l'homme, descendues de la Montagne sainte soient conservées aux races futures, afin qu'elles ne perdent pas de vue la dignité de l'homme et ses devoirs envers toi et la patrie ! O suprême intelligence, il n'est qu'un dieu, il n'est que toi qui règnes sur les mondes ; c'est l'univers qui est ton temple ; il publie tes merveilles et ta puissance ; et nos cœurs sont tes autels ! C'est dans ces asiles que ta justice doit faire abhorrer le crime, chérir la vertu et respecter les lois ! Achève, ô divinité tutélaire, achève et protège le triomphe de la liberté ! et nous porterons, à ta louange, ses trophées dans le temple de la raison.

Etre infini, auteur de la nature, que les fleurs qui embellissent le printemps se chargent de fruits ! que la terre couverte d'herbe et de moissons ajoute à nos trophées les nouveaux bienfaits de ta providence, et seconde les efforts d'un peuple de frères qui combat pour sa liberté et s'élance vers l'Immortalité !

Par Germain Rubigni,
de la Société populaire de St-Fargeau (Yonne) :
RUBIGNI.

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

(1) Mention marginale, datée du 22 germ. et signée Peyssard.

73

[Le cⁿ Lambert Brocal, à la Conv.; s. d.] (1).

« Citoyens,

Comme les sans-culottes, victimes infortunées de la barbarie de nos féroces ennemis, ne se sont jamais adressés dans cette enceinte auguste sans recevoir des consolations, c'est dans cet espoir que le citoyen Lambert Brocal se présente ; il était boulanger à l'armée du Nord et exerçait son état à Valenciennes, où il s'est trouvé investi avec la garnison pendant le siège de la dite place.

Vous verrez, Citoyens législateurs, par les certificats en bonne forme dont est muni le dit sans-culottes Lambert Brocal et qu'il joint à sa pétition, que pendant le bombardement de la dite place de Valenciennes et, où il n'a cessé de travailler de son dit état de boulanger pour le service des troupes françaises de la dite garnison, la maison où il logeait avec sa femme et 4 enfans dont un en bas âge et le quatrième de 12 ans, tout son mobilier a été la proie des flammes, et qu'à l'époque de l'évacuation de ladite place par la garnison française, il en est sorti emmenant avec lui sa femme et ses quatre enfans. N'ayant d'autres effets que ceux qu'ils avaient tous sur le corps, le reste, fruit de son travail et de son économie ayant été la proie des flammes.

Il espère, Citoyens législateurs, que vous aurez égard à sa situation et surtout à celle de sa femme et de ses 4 enfans qu'il a grand soin d'élever dans les vrais principes de la liberté et de l'égalité, qui sont ceux de la nature à laquelle vous avez rendu le peuple français.

Je vous prie, Citoyens, d'observer que même en perdant le peu de fortune que nous avons, en les voyant embraser, ma femme et mes enfans, excités par mon exemple, répétaient avec moi : Vive la République, Vive la Liberté, Vive l'Egalité, Vive la Montagne. »

LAMBERT BROCAL.

Renvoyé au Comité des secours publics (2).

74

[La Sté popul. de Neuilly-sur-Ourcq, à la Conv.; s. d.] (3).

La Société populaire de Neuilly-sur-Ourcq, ci-devant Saint-Front a arrêté dans sa séance du 10 ventôse que l'adresse à tous les peuples, dont l'auteur est un de ses membres, serait envoyée à la Convention nationale.

BROULLIOT (présid.), SALMON (secrét.), ARNOULT (secrét.), DROIN fils aîné, J.-B. ANTOINE.

(1) F¹⁵ 3499, doss. Invasion des ennemis.

(2) Mention marginale, datée du 22 germ. et signée Ch Pottier.

(3) D XXXVIII 5, doss. LXVI.